

La FBAA appelle le gouvernement wallon à instaurer un contrôle technique annuel des bus et des autocars, à l'exemple de la Flandre

Instaurer un contrôle technique annuel des bus et autocars, à l'instar de presque tous les autres pays de l'UE et de la Flandre : c'est l'appel lancé par la Fédération Belge des entreprises d'Autobus et d'Autocars (FBAA) au gouvernement wallon.

« En Belgique, les bus et les autocars doivent être contrôlés tous les trois mois, alors que dans les autres pays de l'UE, une seule fois par an suffit. Nous aimerions affecter nos chauffeurs de bus à la conduite de trajets, plutôt qu'à se rendre au contrôle technique », explique Pieter Van Bastelaere, CEO de la FBAA.

Aucun pays européen n'est aussi sévère que la Belgique en matière de contrôle technique des bus et autocars. Dans presque tous les pays de l'UE, ce contrôle est annuel, seuls quatre pays le réalisent plus fréquemment. Avec une fréquence de 3 à 6 mois, la Belgique se distingue largement.

Depuis 1968, les bus et autocars en Belgique doivent être contrôlés tous les trois mois. Seuls les véhicules qui reçoivent un « certificat vert » après un contrôle (c'est-à-dire sans défaillance mentionnée) et qui sont équipés de ralentisseurs de freinage peuvent espacer leur contrôle à six mois. Les bus et autocars sont ainsi les seuls véhicules motorisés pour lesquels aucun assouplissement du calendrier de contrôle n'a été accordé.

Préserver la compétitivité

Afin de préserver la compétitivité des entreprises belges, il semble logique de ramener la fréquence stricte du contrôle technique trimestriel à un contrôle annuel. Le gouvernement flamand s'est engagé à mettre en œuvre cette réforme cette année. Notre fédération appelle le gouvernement wallon à suivre cette voie.

De plus, depuis 1968, la technologie embarquée dans les bus et autocars a considérablement évolué. Les autobus modernes sont équipés de systèmes de sécurité avancés et font l'objet d'un suivi régulier par des garages agréés. Un contrôle annuel serait donc amplement suffisant.

Les entreprises d'autobus et d'autocars comprennent bien entendu l'importance du contrôle technique. Cependant, un contrôle tous les trois mois entraîne des coûts supplémentaires inutiles et exerce une pression supplémentaire sur la gestion des véhicules, notamment en haute saison.

NOTE AUX RÉDACTEURS :

1. **LES ENTREPRISES D'AUTOBUS ET D'AUTOCARS EN BELGIQUE**
 - 374 entreprises d'autobus et d'autocars
 - 14.200 collaborateurs : 13.450 chauffeurs et mécaniciens, et 750 employés
 - flotte de 9.042 bus de ligne, bus scolaires et autocars
2. **LES ACTIVITES DES ENTREPRISES D'AUTOBUS ET D'AUTOCARS**
 - elles transportent chaque année 10 millions de Belges sur les routes nationales et internationales
 - elles transportent quotidiennement 71.000 élèves de l'enseignement spécialisé
 - elles représentent 45% des kilomètres de transport public en autobus en Flandre et 35% en Wallonie



3. A PROPOS DE LA FBAA

La FBAA est la *Fédération Belge des exploitants d'Autocars et d'Autobus*. Il s'agit de la seule association professionnelle belge dans le secteur du transport collectif rémunéré de personnes par la route.

4. CONTACTS PRESSE

Kim Taylor (Porte-parole) – kim.taylor@fbaa.be – +32 (0)487 96 40 18

Pieter Van Bastelaere (CEO) - pieter.vanbastelaere@fbaa.be - +32 (0)486 30 65 32